

**AR Prefecture**

006-210601316-20211029-D2021\_13-DE  
Reçu le 05/11/2021  
Publié le 05/11/2021

**République Française**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Département des Alpes Maritimes**

**De la Commune de SALLAGRIFFON**

Nombre de conseillers en exercice : 7  
présents : 5  
représentés : 1  
votants : 6

Séance du 29 octobre 2021

Date convocation : 15/10/2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-neuf octobre à dix-sept heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Jacques BAYONNE, Maire.

Date d'affichage : 22/10/2021

Présents : Jean-Jacques BAYONNE, Florence BONNARD, Ivan CONSTANT, Sébastien JUBEAUX, Jean-Pierre POU

Excusés : Raphaël PETITHOMME a donné procuration à M. JJ BAYONNE  
Noël FERRARO  
Florence BONNARD a été nommée secrétaire de séance.

Délibération N° 2021-13

Objet :  
*Travaux de DOTATION  
CANTONALE d'AMENAGEMENT  
2019*

Le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la commune a confié à la Communauté de Communes Alpes d'Azur la délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'agrandissement du cimetière du village dans le cadre de la Dotation Cantonale d'Aménagement 2019.

Le projet d'agrandissement du cimetière a été abandonné suite à un chiffrage trop élevé pour la réalisation des travaux.

Le Maire propose de modifier le projet et d'envisager de nouveaux travaux à hauteur de 41 110.00 € HT. Ils concerneront :

- La mise en place et le remplacement des poteaux incendie
- La démolition du bâtiment existant et la réalisation d'un parking à la CAOUDE
- Drainage eaux de ruissellement chemin de Souto Lou Bureau (La caoude)

**Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- d'approuver le nouveau programme de DCA 2019 pour un montant de 41 110.00 € HT.
- de maintenir la délégation de la maîtrise d'ouvrage des travaux à réaliser dans le cadre de la DCA 2019 à la Communauté de Communes Alpes d'Azur
- d'autoriser le Maire à signer la convention de mandat afférente et tous les documents nécessaires afin de mener à bien ce projet.

**AR Prefecture**

006-210601316-20211029-D2021\_13-DE  
Reçu le 05/11/2021  
Publié le 05/11/2021

- de solliciter du Département une subvention à hauteur de 32 563 € pour la réalisation de ces projets.

- d'entériner les dispositions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces projets, lesquelles sont inscrites au budget primitif 2021.

Vote Pour : 6  
Vote contre : 0  
Abstention : 0

AINSI FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an susdits

Le Maire  
Jean Jacques BAYONNE

